

Fiche d'inscription et contrat de formation

A compléter et à renvoyer accompagnés

de votre règlement à

Formation pour Être

Lanies Mathieu et Tillay Laury

12 rue d'Occitanie

31410 St Hilaire

Titre de la formation:

Date de la formation : Lieu de formation :

Nom :

Prénom : Né(e) le :

Adresse

Code Postal : Ville :

E-mail (Écrire TRES lisiblement) :

Téléphone :

Formation niveau 1 « pratiquer pour soi » : 790€

Formation niveau 2 « pratiquer pour les autres » : 990€

Formation complète « Accompagnement et bien être quantique et holistique » : 1650€

Joindre à ce document :

- 1) **le règlement de l'acompte : 150 €** à l'ordre de Formation pour Être qui sera encaissé environ 10 jours après réception.
- 2) **le reste du règlement (nous acceptons un règlement en 5 fois maximum)** à l'ordre de Formation pour Être
- 3) **Le contrat de formation (ci-dessous), rempli et signé.**

Date : Signature:

Formation pour Être – 12 rue de l'Occitanie 31410 St Hilaire

07 83 36 91 13 ou 06 01 96 04 44

<https://formationpouretre.wordpress.com/>

Siret : 90293596400012

CONTRAT DE FORMATION

Articles L653-3 à L 6353-7 du code du travail

En application des articles L6353-3 à 653-7 du code du travail, il est conclu un contrat de formation entre, Formation pour Être SEP, 12 rue d'Occitanie 31410 St Hilaire et Mme ou Mr.....
(merci de compléter)

Article 1 : Nom et durée de la formation

Formation quantique et holistique, en 2 niveaux. Durée : Niveau 1 ou 2: 5 jours, soit 35 heures. Niveau 1+2 : 70h de formation présentiel + 30h de formation à distance.

Article 2: Niveau de connaissance préalable

Nos formations sont ouvertes à tout public, sans pré-requis.

Article 3 : Objectif des formations Formation pour Être

Proposer un apprentissage en techniques quantiques et holistiques à visée professionnelle ou personnelle. Certification uniquement si cursus complet (niveau 1 et 2). Le niveau 1 peut se réaliser seul mais ne donnera pas lieu à une certification. Il reste réservé à une utilisation personnelle. Vous ne pourrez pas exercer en tant que praticien.

Article 4 : Contenu des formations

Une réflexion théorique guide la formation, mais il s'agit aussi d'une formation pratique qui intègre une partie de développement personnel. Les formations n'ont pas de but médical ni paramédical. Elles se positionnent en dehors de toute démarche sectaire, raciale, religieuse ou politique, n'ont aucun caractère sexuel et respectent la liberté et les droits individuels de chacun. A l'issue de la formation un support écrit sera donné aux élèves ainsi que leur certificat.

Articles 5 : Délai de rétractation

A compter de la date de réception du présent contrat, le stagiaire a un délai de 10 jours pour se rétracter. Il en informe alors Formation pour Être par courrier et contact téléphonique. Au-delà, **l'acompte restent acquis afin de couvrir les frais d'inscription et d'organisation.**

Article 6 : Modalités de paiement

Après le délai de rétractation mentionné à l'article 5, le chèque d'acompte est encaissé. Le paiement du solde se fait suite à la réalisation de la formation.

Article 7 : Engagement des formateurs et Annulation

Les formateurs s'engagent à donner des formations aux participants telles qu'indiquées dans le programme. Formation pour Être se réserve le droit de reporter ou d'annuler une formation (cas de force majeure, ou par

nombre insuffisants de stagiaires) dans ce cas les acomptes versés seront intégralement remboursés ou, au choix, reportés sur une prochaine session. Formation pour Être ne pourra être tenue responsable des frais engagés par le stagiaire.

Article 8 : Engagement du stagiaire

Le stagiaire est tenu à une obligation d'assiduité. Ses absences éventuelles ne peuvent donner lieu à aucun remboursement. Le stagiaire s'engage à suivre la totalité de la formation. Les arrêts anticipés ne donnent lieu à aucun remboursement.

En revanche, si le stagiaire est empêché de suivre la formation pour un cas de force majeure dûment reconnue (et justifié par un document), il pourra être remboursé (excepté l'acompte). Néanmoins toute formation entamée est due (ou reportée sur une autre session).

Article 9 : Cas de différend

Si une contestation ne trouve pas de solution amiable, le tribunal de Toulouse sera seul compétent pour régler le litige.

Le stagiaire reconnaît avoir pris connaissance des objectifs et contenus de la formation, préalablement à la signature du contrat.

Fait en double exemplaire à
le

Pour le stagiaire (nom, prénom, signature)
Lu et approuvé,

Pour Formation pour Être :
Mathieu Lanies
Laury Tillay